



Document de fin de contrat - RC

Par marie7158

Bonjour,

J'ai signé une RC, ma date de fin de contrat étant le 03 aout de cette année.

A ce jour, je n'ai toujours pas reçu mes documents de fin de contrat ainsi que ma paie, malgré les sms et mail envoyés, soient on ne me réponds pas, soit on me dit que le comptable est en CP.

Je me suis présenté à l'agence lundi 19 aout pour récupérer mon attestation, on m'a répondu que le comptable est en CP et que je devais revenir demain.

J'ai besoin de conseil pour me défendre, pouvez vous me donner un avis?

Dois-je contacter les prud'hommes? un avocat?

Merci

Par kang74

Bonjour

Il va falloir attendre la date habituelle des paies soit fin du mois d'Aout, soit début Septembre avant d'envisager plus . Normalement France travail est au courant des elements de votre attestation, et vous pouvez vous inscrire dès le lendemain du dernier jour du contrat .

Par janus2

Bonjour,

Les documents de fin de contrat doivent être tenus à la disposition du salarié le dernier jour du contrat. Pour la paie, il existe une tolérance, celle-ci pouvant n'être versée qu'à la période habituelle de versement de la paie dans l'entreprise.

Par marie7158

@kang74 l'attestation que France Travail a reçu n'est pas bonne, il y a des erreurs dans les dates